



BOND BETER LEEFMILIEU

Tweakerkenstraat 47
1000 Brussel
tel. 02/282 17 20
fax. 02/230 53 89

**BRUSSELSE RAAD
VOOR
HET LEEFMILIEU**

Zaterdagplein 13
1000 Brussel
tel. 02/217 56 33
fax. 02/217 06 11

**INTER-
ENVIRONNEMENT
BRUXELLES**

rue du Midi 165
1000 Bruxelles
tél. 02/223 01 01
fax. 02/223 12 96

**INTER-
ENVIRONNEMENT
WALLONIE**

boulevard du Nord 6
5000 Namur
tél. 081/25 52 80
fax. 081/22 63 09

Note d'orientation sur la création d'un centre fédéral de rapportage des incidents liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides.

Avis des 4 fédérations de protection de l'environnement

(Thibaut A., Bouttin V., Borgo E.)

(Août 2005)

Les 4 fédérations saluent ce projet de création d'un « centre de rapportage des incidents liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et biocides » qui constitue un maillon essentiel dans la politique générale de réduction de l'utilisation des pesticides et des biocides en Belgique.

Un programme de réduction des pesticides repose en effet sur l'inventaire des données nécessaires au suivi de la mise en œuvre de ce programme. Compléter cet inventaire et la collecte des données utiles est une des premières mesures à mettre en œuvre. Une politique en matière de pesticides tirera les enseignements résultant de l'analyse des données et de leur évolution. Des mesures juridiques, économiques et communicationnelles devront être prises en conséquence. Pour aborder la problématique des pesticides dans sa globalité selon un schéma de type DPSIR (driving force, pressure, state, impact, response), cet inventaire doit couvrir l'entièreté des causes et des effets sur l'environnement de l'utilisation des pesticides ainsi que les améliorations potentielles observées suite à la mise en œuvre des mesures du programme. Aujourd'hui, cet inventaire souffre de lacunes.

Pour obtenir les données de pression, nous insistons pour que la tenue d'un registre des utilisations **ainsi qu'une déclaration annuelle** de ces utilisations soient rendues obligatoires pour toutes les applications industrielles et agricoles. Les agriculteurs devront à partir de 2006 tenir ce registre d'applications qui mentionnera obligatoirement la date de plantation et la date de traitement, le lieu précis d'utilisation (commune, parcelle, lot), le nom commercial, la quantité utilisée et la surface traitée (ou la dose) mais ils ne seront pas tenus de communiquer les données. Pour pouvoir analyser en profondeur les données du centre de rapportage, ces données seront pourtant indispensables.

Le présent projet de centre de rapportage permettra de collecter des données pour mesurer l'impact selon le schéma DPSIR. Afin d'avoir un relevé le plus exhaustif possible des impacts négatifs liés à l'utilisation des pesticides, nous demandons donc que les effets sur la santé et l'environnement soient relevés de la façon la plus exhaustive possible. Collecter les incidents de type environnementaux mais aussi sanitaires, permettra d'avoir une vision plus complète de l'effet de tel ou tel pesticide. Certains pesticides peuvent en effet avoir un impact négatif plus important sur l'une ou l'autre espèce (animales, végétales ou humaine). Ce centre de rapportage permettra de **centraliser** les données de TOUS les incidents déclarés (,

dommages environnementaux et sanitaires, ...) liés à l'utilisation des pesticides. Ces données reprendraient non seulement les plaintes individuelles mais aussi les données recensées par les associations environnementales et santé, les médecins généralistes et conseils, les pharmaciens les vétérinaires etc. Des données existent déjà mais sont disséminées dans diverses associations (cf. § pour collecter l'informations).

De même, pour mettre en évidence tous les problèmes de santé et d'environnement liés à l'utilisation des pesticides, il nous paraît indispensable de ne pas se limiter aux intoxications aiguës. De nombreuses études indiquent que les intoxications chroniques liées à l'utilisation des pesticides sont responsables de pathologies telles que les allergies, atteintes dégénératives du système nerveux, altérations de l'immunité, effets mutagènes et cancérigènes, déclin de la fertilité, troubles hormonaux.

Il n'est pas évident d'évaluer le lien de cause à effet entre l'exposition aux produits phytosanitaires et les troubles aiguës et encore moins chroniques. Les professionnels de la santé et de l'environnement doivent être impliqués dans cette évaluation.

Au niveau du public cible, sachant que 60% des pesticides sont utilisés en Belgique pour l'agriculture et 30% dans le secteur non agricole (ouvriers communaux, jardiniers, ...) ¹ il faut, selon nous, cibler les utilisateurs des 2 secteurs. Les femmes d'agriculteurs ainsi que les enfants sont également des populations à risque pour des raisons physiologiques et comportementales. Les scientifiques de l'US Environmental Protection Agency (US EPA) estiment que l'enfant, en raison d'un plus grand contact dermique avec la poussière, sa peau perméable, son faible poids, son système nerveux et immunitaire non formés, court un risque au moins 12 fois supérieur à celui de l'adulte lorsqu'il est exposé à des substances toxiques présentes dans les poussières ². La population rurale est également à risque : selon une étude de l'Institut franco-allemand de recherche sur l'environnement une personne habitant en milieu rural absorbe deux fois plus de pesticides par voie respiratoire qu'un citadin. Les particuliers sont souvent mal informés sur la toxicité des pesticides et sur les modalités d'utilisation et constituent donc une population à risque.

Le relevé des incidents permettra de **rendre plus concrets et palpables les risques** décrits dans la littérature scientifique et relayés par les associations environnementales ou autres mais souvent sous-estimés par les utilisateurs ou les politiques. Les relevés d'incidents aideront également à **détecter précocement les problèmes** avant qu'ils ne deviennent insurmontables en mettant en lumière des impacts négatifs non encore exposés dans la littérature scientifique.

Les données d'intoxications récoltées devront être rendues publiques afin d'informer le public sur les risques réels liés à l'utilisation des pesticides. L'accès à l'information tend en effet à responsabiliser tant les décideurs et gestionnaires de l'environnement que les « pollueurs » (publics, privés et particuliers) et les « pollués » (grand public, population rurale, ...). Les rapports annuels du centre pourront être consultés sur Internet.

Le relevé et l'analyse des incidents permettront d'**évaluer si les conditions d'utilisation** d'un produit ont été correctement et suffisamment appréciées lors de la procédure d'autorisation, et dans le cas contraire des suggestions seront faites pour un meilleur respect et le contenu du dossier d'agrégation sera modifier le cas échéant. Pour les substances toxiques, si il apparaît que les conditions d'utilisation ne sont pas respectées dans plusieurs cas, le retrait de l'agrégation doit pouvoir être possible.

Ce centre de rapportage sera un **interlocuteur pour les nombreuses personnes victimes** d'intoxication liée à l'utilisation des pesticides. Aujourd'hui, à défaut de mieux, elles

¹ Programme fédéral de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides en Belgique

² Dr. Sténuit J., Van Hammée M-L, Aperçu sur l'épidémiologie des pesticides

s'adressent notamment aux associations environnementales qui ne peuvent que très partiellement les aider et certainement pas en terme juridique. Concernant les plaintes proprement dites, un suivi aux déclarants qui le souhaitent est indispensable non seulement pour les informer sur les aides qu'ils peuvent trouver du point de vue sanitaire (médecins spécialisés,...) et juridique mais aussi, et ce, notamment pour le particulier, sur les méthodes alternatives aux pesticides. Le plaignant doit pouvoir être entendu et défendu et des mesures légales doivent être prévues pour pouvoir se retourner contre les utilisateurs qui ne respectent pas les conditions d'utilisations.

1. Collecte de l'information

- Les médecins généralistes et les médecins conseils peuvent jouer un rôle prépondérant dans l'identification des cas d'intoxications aiguës mais aussi chroniques. Un appui approprié devrait donc leur être apporté (informations sur les risques liés à l'utilisation des pesticides, types de maladies, ...). Dans ce cadre, la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG)³ dont « le but essentiel est la promotion scientifique du médecin généraliste » devrait être contactée. Cet organisme comprend notamment une commission environnement qui sensibilise le corps médical aux problèmes de l'environnement (publications, formations, site Internet, ...). Le Wetenschappelijke Vereniging van Vlaamse Huisartsen⁴ est l'organisme équivalent de la SSMG en Flandre.
- Il est notamment intéressant de voir avec ses organismes comment il est possible d'inscrire les relevés d'incidents liés à l'utilisation des pesticides dans le dossier médical global du patient tenu obligatoirement par les généralistes. Ces informations sont bien sûr tenues secrètes et sont donc inutilisables telles quelles; il est intéressant de voir aussi comment les rendre anonymes pour pouvoir les utiliser (via l'intervention de l'INAMI ?).
- La SSMG coordonne également la rédaction de « recommandations de bonnes pratiques » pour les médecins généralistes. Des recommandations spécifiques en matière de pesticides (aide aux diagnostics, ...) pourraient être rédigées par les Centres universitaires de médecine générale et distribuées à tous les médecins généralistes, comme cela a déjà été fait par exemple pour la prévention des chutes chez la personne âgée.
- Les centres de procréation assistée pourraient être également sensibilisés à la problématique des pesticides. De nombreux pesticides présents sur le marché⁵ sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens et de diminuer la fertilité humaine.
- L'institut scientifique de santé publique⁶ a mis en place un système de collecte de données par l'intermédiaire de médecins vigies qui permet d'estimer « l'importance des problèmes de santé publique dans la population générale, exprimée en termes d'incidence et étude des caractéristiques épidémiologiques les plus importantes ». 155 médecins répartis sur le territoire belge communiquent hebdomadairement le nombre de patients atteints de maladies sélectionnées.

Ce type de système pourrait être adapté afin de collecter des intoxications aiguës et chroniques induites (ou suspectées comme telles) par les pesticides. Même si ces

³ <http://www.ssmg.be>

⁴ <http://www.wvvh.be>

⁵ Dangerosité des matières actives et des spécialités commerciales phytosanitaires autorisées dans l'Union Européenne (2004) MDRGF et IEW

⁶ (<http://www.iph.fgov.be/epidemiology/epifr/index10.htm>)

données ne pourront servir à évaluer les paramètres épidémiologiques, les médecins vigies pourront de cette façon aider à collecter l'information de façon plus systématique.

- Le service d'ambulances vertes pourrait également être impliqué. L'« ambulance verte » a pour mission d'analyser les milieux intérieurs, qu'ils soient bâtiments publics ou privés (par exemple, rechercher les pesticides dans les tapis et dans les poutres). Les analyses sont effectuées sur base de plaintes. Le Comité Interprovincial de Médecine Préventive coordonne ses ambulances vertes en Wallonie. Un service similaire existe en Flandre.
- Les associations « santé » et environnementales pourront aider également à relever les troubles liés à l'utilisation des pesticides. Par exemple, l'asbl Stop Poisons Santé⁷ s'occupe de recueillir les appels des patients qui sont victimes de pathologies chroniques liées à l'environnement. Des associations apicoles pourront relayer les témoignages des apiculteurs qui observent une mortalité excessive de leurs colonies depuis plusieurs années.
- En Flandre, le point d'appui « Milieu en gezondheid » est une initiative qui a été prise par les ministres de la santé et de l'environnement en 2001 visant à étudier systématiquement et à relativement grande échelle les relations entre les problèmes environnementaux et de santé, par le biais entre autres, de biomonitoring. Au sein de ce réseau, les LOGO's (lokaal gezondheidsoverleg) sont chargés de traiter les plaintes et de fournir des informations sur les problèmes de santé liés à l'environnement. Ces institutions emploient tous un expert en santé environnemental.
- Une collaboration avec le département Santé Publique au niveau fédéral, un des coordinateurs clé du NEHAP (Plan National d'Action Environnement Santé) sera certainement très utile. Une des recommandations de ce plan est de développer et gérer des bases de données concernant l'ensemble des aspects environnement-santé.
- Un numéro vert est un outil intéressant. Si l'on veut inciter les professionnels (surtout indépendants) à déclarer les incidents, il est préférable que le témoignage soit anonyme. Le numéro pourrait être diffusé par l'intermédiaire des communes, des associations environnementales et de santé, des mutuelles, les fédérations d'agriculteurs etc. (revue, site Internet,...).

Il est clair que même en mettant en œuvre toutes ces actions pour collecter l'information, l'inventaire des cas ne sera jamais exhaustif. Dans le cas des intoxications aiguës ou chroniques, un profil épidémiologique pourra quand-même être défini.

2. Analyses des données et actions en aval

Les données du centre de rapportage devront être analysées. Ces analyses serviront non seulement à réévaluer les conditions d'agrégations des pesticides mais aussi à identifier des actions à réaliser.

Ces actions devront être définies dans le cadre plus large du plan de réduction de pesticides, par le groupe directeur notamment. Ce groupe pourra être élargi à d'autres acteurs le cas échéant (professionnels de la santé, ...). Ces actions pourraient être la réalisation d'études de

⁷ www.stoppoisonsante.com

cas (analyses de milieux pollués, étude épidémiologique, ...), de campagnes d'information spécifique...

Comme nous l'avons déjà mentionné, le registre d'applications de pesticides des agriculteurs sera un outil très utile pour faire une analyse approfondie des données d'intoxication. Ces données pourront par exemple permettre de confirmer une corrélation entre un ou plusieurs cas d'intoxications avec un pesticide, etc. Les données d'analyse d'eau pourront aussi être consultées dans les administrations régionales de l'environnement. En région wallonne, la base de donnée qui traite de pesticides se nomme calypso et est gérée à la DGRNE par Francis Delloye.

Quoiqu'il en soit, la prévention reste primordiale pour réduire l'utilisation des pesticides et de ce fait, les incidents liés à l'utilisation de ces produits. Ce projet de rapportage doit donc faire partie intégrante d'un projet plus vaste destiné à informer les utilisateurs et leurs proches ainsi que le grand public des risques occasionnés par l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement et des alternatives non chimiques à ces produits.

3. Financement du centre

Selon nous, l'industrie productrice de pesticides responsable de la mise sur le marché de substances toxiques, devrait financer -au moins en partie- ce centre de rapportage via le fond des matières premières et des produits. Le centre devra impérativement être géré par l'administration ou par un organisme indépendant.